

CD/PV.59
14 février 1980
FRANCAIS

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA CINQUANTE-NEUVIEME SEANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le jeudi 14 février 1980, à 10 heures.

Président : M. D.S. McPhail (Canada)

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE

Algérie : M. A. BENYAHIA
M. S. BENDJABALLAH

Allemagne, République fédérale d' : M. G. PFEIFFER
M. H. MÜLLER

Argentine : M. A. DUMONT
M. C.A. PASSALACQUA

Australie : Sir James PLIISOLL
M. A. BEHM
Mme M. WICKES

Belgique : M. A. ONKELINX
M. J.-M. NOIRFALISSE

Birmanie : U SAW HLAING
U NGWE WIN

Brésil : M. C.A. de SOUZA e SILVA
M. S. de QUEIROZ DUARTE

Bulgarie : M. P. VOUTOV
M. B. GRINBERG
M. I. SOTIROV
M. P. POPCHEV
M. K. PRANOV

Canada : M. D.S. McPHAIL
M. G.A.H PEARSON
M. J.T. SHIARD

Chine : M. YU PEI-WIN
M. YANG HU-SHAN
M. LIANG DE-FEN
M. YANG MING-LIANG
M. PAN ZHIN-QIANG
M. XU LIU-GEN

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

Cuba :
Mme V. BORODOWSKY JACKIEWICH
M. L.A. BARRERAS CAÑIZO
M. A. JIMÉNEZ GONZÁLEZ

Egypte :
M. O. EL-SHAFEI
M. M. EL-BARADEI
M. N. FAHIY

Etats-Unis d'Amérique :
M. A.S. FISHER
M. A. AKALOVSKY
M. M. SANCHES
M. P. SALGADO
M. J. CALVERT
M. M. DALEY

Ethiopie :
M. T. TERREFE
M. F. YOHANNES

France :
M. M. COUTHURES

Hongrie :
M. I. KOMIVES
M. C. GYÖRFFY
M. A. LAKATOS

Inde :
M. S. SARAN

Indonésie :
M. S. DARUSMAN
M. I.M. DAMANIK

Iran :
M. D. AMERI

Italie :
M. V. CORDERO di MONTEZEMOLO
M. M. MORENO
M. C. FRATESCHI
M. F. de LUCA

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

<u>Japon</u> :	H. Y. OKAWA M. T. NONOYAMA M. R. ISHII M. M. HIYATA
<u>Kenya</u> :	M. S. SHITEMI M. G.N. MUNIU
<u>Maroc</u> :	M. M. CHRAIBI
<u>Mexique</u> :	M. A. GARCÍA ROBLES M. M.A. CACIERES
<u>Mongolie</u> :	M. D. ERDETBILEG
<u>Nigéria</u> :	M. O. ADENIJI M. T.O. OLUKOKO
<u>Pakistan</u> :	M. A.A. HASHII
<u>Pays-Bas</u> :	M. R.H. FEIN M. H. WAGENMAKERS
<u>Pérou</u> :	M. F. VALDIVIESO BELAÚNDE M. J. AURICH MONTERO
<u>Pologne</u> :	M. B. SUJKA M. H. PAĆ M. J. CIALOWICZ M. S. KONIK
<u>République démocratique allemande</u> :	M. G. HERDER M. M. GRACZYNSKI M. KAULFUSS
<u>Roumanie</u> :	M. T. MELESCANU
<u>Royaume-Uni</u> :	M. D. SUMMERHAYES M. N.H. MARSHALL

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

Sri Lanka : M. I.B. FONSEKA
Mlle M.L. NAGANATHAN

Suède : M. C. LIDGARD
M. L. NORBERG
M. S. STRÖMBÄCK

Tchécoslovaquie : M. M. RŮŽEK
M. P. LUKEŠ
M. E. ZÁPOTOCKÝ
M. J. JIRŮŠEK

Union des Républiques socialistes
soviétiques : M. V.L. ISSRAELIAN
M. Y.K. NAZARKINE
M. V.I. OUSTINOV
M. A.I. TIOURENKOV
M. E.K. POTYARKINE

Venezuela : M. A.R. TAYLHARDAT
Mme R. MUGICA de ADAMES

Yougoslavie : M. M. MIHAJLOVIĆ

Zaïre :

Secrétaire du Comité du désarmement et
Représentant personnel du
Secrétaire général : M. R. JAIPAL

M. EL-SHAFEI (Egypte) (a parlé en arabe; traduit de l'anglais) : C'est avec un grand plaisir que je m'adresse à vous en arabe. C'est en effet pour la première fois aujourd'hui que l'arabe est utilisé comme langue de travail du Comité du désarmement. L'utilisation de cette langue dans les assemblées des Nations Unies traitant de questions de désarmement, et en particulier au Comité du désarmement, permet aux lecteurs arabes de se familiariser avec les activités de ces organismes et d'en suivre les progrès.

Je voudrais d'abord vous dire, Monsieur le Président, que ma délégation est extrêmement heureuse de vous voir assumer la présidence du Comité pour le mois de février. Votre compétence reconnue et votre longue expérience sont garantis du succès de votre mission. A ce propos, je voudrais aussi remercier le précédent Président du Comité, M. l'Ambassadeur U Saw Hlaing. Ma délégation apprécie vivement la manière objective et constructive avec laquelle il a dirigé les travaux de notre Comité à un moment délicat. J'estime aussi de mon devoir de présenter, au début de ma déclaration, mes compliments à la délégation de la République populaire de Chine, qui participe désormais aux travaux de notre Comité et occupe la place qui lui est réservée. Mon pays a toujours été d'avis que la participation de tous les pays dotés d'armes nucléaires aux négociations sur le désarmement était non seulement souhaitable, mais nécessaire pour que ces négociations aboutissent à des résultats universellement applicables, efficaces et équilibrés.

La délégation de mon pays tient aussi à présenter ses compliments aux nouveaux chefs de délégation, MM. les Ambassadeurs Sallah-Bey, de l'Algérie, Onkelinx, de la Belgique, Kömives, de la Hongrie, Okawa, du Japon et Kakwaka, du Zaïre, et à leur souhaiter un plein succès dans leurs travaux.

Peut-être pensez-vous comme moi, Monsieur le Président, que les séances de notre Comité ont lieu en une période extrêmement critique et délicate. La détente internationale est menacée par de violentes convulsions qui risquent d'ébranler ses fondements et ceux de la sécurité internationale. Etant donné le climat actuel de tension dans les relations internationales, la détente va passer par une délicate période d'épreuve. Il n'est pas possible de ne pas tenir compte des récents événements et des violations flagrantes du droit international qui en ont résulté, et les dispositions de la Charte des Nations Unies relatives au non-recours à la menace ou à l'utilisation de la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique des Etats et à la non-intervention dans leurs affaires intérieures ne sauraient être ignorées ou négligées. Si ces agissements se poursuivent, ils risquent de saper les fondements mêmes de la paix et de la sécurité internationales,

(M. El-Shafei, Egypte)

de violer les principes et les bases de la coexistence pacifique et de la coopération internationale et d'exposer l'humanité à de graves dangers. A cet égard, il me paraît important d'attirer votre attention sur le paragraphe 34 de la Déclaration figurant dans le Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacré au désarmement, dont la teneur est la suivante :

"Il existe un lien direct entre le désarmement, le relâchement de la tension internationale, le respect du droit à l'autodétermination et à l'indépendance nationale, le règlement pacifique des différends conformément à la Charte des Nations Unies et le renforcement de la paix et de la sécurité internationales. Les progrès réalisés dans l'un de ces domaines ont des effets bénéfiques dans les autres; à l'inverse, les échecs enregistrés dans un domaine ont des effets négatifs dans les autres."

C'est peut-être la prise de conscience de ce lien étroit, tant dans ses aspects positifs que dans ses aspects négatifs, entre le désarmement et la paix et la sécurité internationales qui me pousse à vous dire que, pour ma délégation, le principal objectif ici serait de réparer les dégâts et de rétablir la confiance en adoptant des mesures précises, rapides et efficaces dans le domaine du désarmement.

Telle est pour mon pays la solution pratique et réaliste à adopter si nous voulons contenir le raz de marée des armements et contribuer aux efforts déployés pour poursuivre le renforcement de la paix et de la sécurité internationales. Outre qu'ils ont ébranlé la base fragile sur laquelle s'appuient les relations internationales, les événements récents ont révélé la nécessité de prendre rapidement les mesures concrètes qui s'imposent dans le domaine du désarmement.

Le désarmement nucléaire est peut-être l'une des premières questions à examiner en raison de la menace que les armes nucléaires, présentent pour l'humanité et pour sa survie. Il est donc naturel et logique que le Document final de la session extraordinaire attribue la plus haute priorité à des mesures efficaces de désarmement nucléaire et de prévention de la guerre nucléaire. Mon pays a donc appuyé la résolution adoptée par l'Assemblée générale à sa dernière session, dans laquelle l'Assemblée prie le Comité du désarmement d'engager, à titre hautement prioritaire, des négociations, avec la participation de tous les Etats dotés d'armes nucléaires, sur la question de la cessation de la course aux armements nucléaires et du désarmement nucléaire, conformément aux dispositions du paragraphe 50 du Document final de la dixième session extraordinaire, étant donné

(M. El-Shafei, Egypte)

qu'il est l'organisme le plus approprié pour préparer et mener des négociations de ce genre. Dans la même résolution, l'Assemblée prie aussi le Comité d'entreprendre à sa session actuelle des consultations préparatoires sur ces négociations.

Ma délégation est d'avis que ces consultations devraient viser essentiellement à déterminer les points à négocier ainsi que la portée, les étapes et le calendrier des négociations. Elle est convaincue que la participation de la République populaire de Chine aux travaux de notre Comité a levé l'un des principaux obstacles et qu'elle facilitera l'ouverture des négociations sur une base pratique et réaliste.

Etant donné l'intérêt qu'elle porte au processus de désarmement nucléaire, l'Egypte ne peut qu'exprimer sa profonde préoccupation devant l'évolution de la situation internationale. L'un des effets de cette évolution est l'absence de tout indice d'entrée en vigueur prochaine du Traité sur la limitation des armes offensives stratégiques (SALT II). Nous considérons les accords de ce genre comme constituant une première et nécessaire étape sur la voie de nouveaux progrès dans les négociations entre les Etats-Unis et l'Union soviétique de la réduction et de la limitation concrètes des quantités et du perfectionnement qualitatif des armes stratégiques. La délégation de mon pays, rappelant la responsabilité particulière qu'assument, dans le domaine du désarmement, les deux Etats disposant des deux plus importants arsenaux d'armements nucléaires, espère que des conditions appropriées pour la mise en vigueur des accords SALT seront créées très rapidement et que les négociations sur cette question se poursuivront. A ce propos, il est peut-être utile de rappeler ce qui a été mentionné dans la déclaration commune des Etats-Unis et de l'Union soviétique au sujet de négociations ultérieures sur la limitation des armes stratégiques, déclaration dans laquelle ces deux pays affirment qu'un accord rapide sur une nouvelle limitation et une nouvelle réduction des armes stratégiques permettrait de renforcer la paix et la sécurité internationales et de réduire le risque de déclenchement d'une guerre nucléaire.

Ma délégation estime devoir exprimer son vif regret et son désappointement devant le fait que le Comité n'a pas réussi jusqu'ici à engager des négociations sur un accord d'interdiction complète des essais nucléaires, malgré les demandes réitérées formulées par l'Assemblée générale des Nations Unies session après session afin que la plus haute priorité soit accordée à l'examen de cette question. Il n'est pas raisonnable que la seule possibilité dont dispose le Comité à cet égard soit d'attendre les résultats des négociations trilatérales entre les Etats-Unis, le Royaume-Uni et l'Union soviétique sans pouvoir engager des

(M. El-Shafei, Egypte)

négociations multilatérales sur un accord dans ce domaine et sans même rien savoir des progrès accomplis ou des difficultés rencontrées dans les négociations trilatérales. Le prolongement d'une pareille situation, dans laquelle il n'est manifestement pas tenu compte des demandes formulées par la communauté internationale, est incompatible avec les devoirs du Comité dans une mesure inacceptable, tant politiquement que juridiquement.

Il ne fait aucun doute que la non-prolifération des armes nucléaires constitue un préalable essentiel aux efforts déployés pour mettre fin à la course aux armements nucléaires et réaliser le désarmement nucléaire. Mon pays estime que la non-prolifération des armes nucléaires devrait être fondée sur un équilibre savamment dosé entre, d'une part, les responsabilités et les devoirs des puissances nucléaires et, d'autre part, ceux des puissances non nucléaires. Il ne suffit pas de lutter pour empêcher l'apparition de nouvelles puissances nucléaires. Ces efforts doivent s'accompagner d'une réduction des armements nucléaires, qui devrait aboutir à l'élimination complète de ces armes. Il est indispensable d'atteindre un équilibre dans ce domaine, si l'on veut pouvoir conclure un traité sur la non-prolifération des armes nucléaires applicable universellement. En outre, la progression continue, tant qualitative que quantitative, des armes nucléaires des grandes puissances et la menace nucléaire toujours présente permettent de douter sérieusement du bien-fondé de la requête faite à tous les Etats non nucléaires d'abandonner l'option nucléaire et de la possibilité de donner suite à une requête de ce genre. La non-prolifération des armes nucléaires ne devrait en aucun cas impliquer une atteinte au libre exercice par tout Etat de son droit d'élaborer et d'appliquer ses propres programmes d'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire à des fins de développement économique et social, conformément à ses besoins, intérêts et priorités.

Mon pays est fermement convaincu que le désarmement nucléaire et l'élimination totale des armes nucléaires sont les garanties les plus efficaces contre le danger de guerre nucléaire et l'utilisation de ces armes, mais il est tout aussi convaincu que, tant que cet objectif n'aura pas été atteint, de nombreuses mesures devront être prises et de nombreux accords devront être conclus, notamment au sujet du non-recours aux armements nucléaires et de la prévention d'une guerre nucléaire.

La tâche la plus urgente pour le moment est la suppression de la menace d'une guerre nucléaire. Je voudrais saisir l'occasion qui m'est offerte ici pour attirer l'attention sur la résolution adoptée par l'Assemblée générale à sa trente-quatrième session, par laquelle notre Comité est invité à prendre en considération les vues

(M. El-Shafei, Egypte)

des Etats sur le non-recours aux armes nucléaires, la prévention de la guerre nucléaire et d'autres questions connexes, et à faire rapport sur ces questions à l'Assemblée générale à sa prochaine session. Le moment est venu d'éliminer le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires dans l'équation de l'équilibre des puissances et dans les théories de la supériorité stratégique. Ma délégation ne peut que souligner que ce sont les puissances nucléaires qui ont la principale responsabilité à cet égard.

Le non-recours aux armes nucléaires est sans aucun doute, au stade actuel, la garantie la plus efficace pour les Etats non nucléaires contre le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires à leur rencontre. Pourtant, jusqu'à ce que cette exigence urgente soit satisfaite et à titre de première mesure, les puissances nucléaires devraient être tenues de donner aux Etats non nucléaires des garanties internationales efficaces contre le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires.

J'aimerais exprimer la satisfaction de ma délégation au sujet du fait que le Comité a entrepris des négociations sur cette question. Malgré le peu de temps dont nous disposons pour commencer des négociations, le Groupe de travail spécial, qui a été créé à cette fin, a néanmoins pu réaliser quelques progrès limités. J'aimerais souligner en particulier que la nécessité urgente de parvenir à un accord sur des mesures internationales efficaces pour protéger les Etats non nucléaires contre le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires et la nécessité de poursuivre la recherche d'une formule conjointe à insérer dans un document international juridiquement contraignant, semblent être largement reconnues. Ma délégation a noté avec satisfaction qu'il n'y a aucune objection de principe contre l'idée de conclure un traité international à cet égard, étant donné qu'à son avis, il s'agit de la forme juridique la plus appropriée pour obtenir ces garanties. Une réorganisation du Groupe de travail, avec une définition plus claire et plus exacte des pouvoirs qui lui seront délégués, serait le meilleur moyen de poursuivre les négociations sur cette question.

L'impossibilité d'écarter la tension de notre secteur et la continuation d'une vive confrontation entre les puissances antagoniques témoignent plus que jamais de la nécessité de parvenir à des arrangements en matière de sécurité et de prendre des mesures pour réaliser le désarmement au niveau régional; elles confirment notre conviction du bien-fondé de nos affirmations précédentes concernant cette nécessité.

(M. El-Shafei, Egypte)

De tels arrangements en matière de sécurité représenteraient non seulement une contribution positive aux efforts visant à réaliser un désarmement universel, mais constitueraient un pas essentiel vers l'instauration d'un climat de confiance dans ce secteur et seraient un élément important dans la recherche d'un règlement pacifique et durable de la plupart des problèmes qui se posent dans ce domaine.

Les problèmes du Moyen-Orient ne devraient en aucun cas servir de prétexte pour introduire des armes nucléaires dans la région. Une telle mesure, si elle était prise, aurait pour effet d'aggraver et de compliquer les problèmes actuels dans des proportions difficiles à déterminer avec exactitude et de saboter tous les efforts visant à régler ces problèmes. Les différends actuels et le danger de les élargir devraient plutôt imprimer un nouvel élan à la recherche d'arrangements appropriés en matière de sécurité destinés à garantir que des armes nucléaires ne seront pas introduites dans la région.

Sur cette base et avec cet objectif en vue, l'Égypte a depuis quelques années appuyé les efforts visant à créer une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. Cette démarche a reçu l'appui de la communauté internationale dans le paragraphe 63 d) du Document final de la session extraordinaire, qui dispose qu'en attendant la création de cette zone, les États de la région devraient déclarer solennellement qu'ils s'abstiendront, sur une base de réciprocité, de fabriquer, d'acquérir ou de posséder de toute autre manière des armes nucléaires et des dispositifs explosifs nucléaires, d'autoriser la mise en place de telles armes sur leur territoire par toute tierce partie, et devraient accepter de soumettre toutes leurs activités nucléaires aux garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique. A la trente-quatrième session de l'Assemblée générale, la communauté internationale a souligné cette requête avec l'approbation de tous les États, à l'exception d'Israël. Il ne fait pas de doute que le refus d'Israël est une nouvelle preuve de sa politique intransigeante et de sa position inflexible qui constitue une pierre d'achoppement et empêche de se conformer à la demande de créer une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. La politique de refus d'Israël d'adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et de soumettre ses activités nucléaires aux garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique risque d'exposer toute la région à des dangers sans limites. Devant la prise de position d'Israël, il n'était que naturel que l'Assemblée générale des Nations Unies lance un appel à tous les États pour qu'ils mettent fin à toute coopération avec Israël qui

(M. El-Shafei, Egypte)

pourrait aider ce dernier à acquérir et à mettre au point des armes nucléaires. L'Assemblée générale a également demandé à tous les Etats de prendre toutes les mesures nécessaires pour empêcher le transfert à Israël de matières fissiles et de technologie nucléaire. D'autre part, l'Assemblée générale a condamné toute tentative faite par Israël pour fabriquer, acquérir, stocker ou expérimenter des armes nucléaires ou pour les introduire au Moyen-Orient.

L'Egypte attend avec beaucoup d'intérêt l'étude que l'Assemblée générale a demandé au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies de préparer sur l'armement nucléaire israélien.

Conformément à sa politique et avec les mêmes considérations présentes à l'esprit, l'Egypte a adopté, avec les Etats africains, la Déclaration sur la dénucléarisation de l'Afrique. Cette Déclaration remonte à la Conférence au sommet de l'Organisation de l'unité africaine, tenue en juillet 1964, que mon pays avait eu l'honneur d'accueillir. Les dernières rumeurs selon lesquelles le régime raciste d'Afrique du Sud aurait procédé à une explosion nucléaire et poursuivrait une étroite coopération avec Israël et d'autres Etats dans le domaine de l'armement nucléaire, font que mon pays est gravement préoccupé par ces faits qu'il dénonce en raison de la menace directe qu'ils font peser sur la paix et la sécurité internationales en général et sur la sécurité des Etats africains en particulier, ainsi que de leurs répercussions sur la prolifération des armements nucléaires. Nous demandons donc à tous les pays d'adhérer à la Déclaration sur la dénucléarisation de l'Afrique et de l'appliquer.

Dans ce contexte, j'aimerais mentionner brièvement la proposition égyptienne tendant à faire de la mer Rouge une zone de paix. Cette proposition se fonde sur le principe qu'il faut une formule en vue d'un travail commun et d'une coopération avec les pays qui bordent la mer Rouge et d'établir et d'assurer la sécurité dans cette région. En outre, la proposition vise à garder la mer Rouge à l'abri des armes nucléaires et des bases militaires étrangères et en dehors des conflits des superpuissances, de leurs démonstrations de force et de leurs parades militaires.

Telles sont quelques-unes des initiatives prises par l'Egypte en ce qui concerne les questions de désarmement et les mesures de sécurité qui ont une incidence directe sur ses intérêts nationaux et qui s'inspirent de sa profonde conviction qu'il importe de conclure des arrangements en matière de sécurité et d'adopter des mesures de désarmement au niveau régional. Ces questions seront examinées à nouveau lorsque le Comité étudiera les questions ayant trait à la cessation de la course aux armements nucléaires et au désarmement nucléaire ainsi qu'au programme global de désarmement.

(M. El-Shafei, Egypte)

L'intérêt que nous portons aux mesures de désarmement nucléaire n'amointrit pas celui que nous éprouvons à l'égard d'autres aspects du désarmement. L'interdiction totale et effective de la mise au point, de la fabrication et du stockage de tous les types d'armes chimiques et leur destruction constituent une des mesures les plus urgentes du désarmement. L'Egypte a souligné à plusieurs reprises à la session précédente du Comité, que le moment était maintenant venu pour le Comité de commencer des négociations sur un projet d'accord sur l'interdiction des armes chimiques, à titre hautement prioritaire et conformément à la demande de l'Assemblée générale à cet égard. Les négociations bilatérales entre les Etats-Unis et l'Union soviétique devraient compléter celles qui se déroulent au Comité et être menées en coordination avec ces dernières plutôt que de les entraver. La délégation de mon pays conserve la conviction, exprimée l'année dernière et partagée par le Groupe des 21, qu'il est nécessaire de créer un groupe de travail pour entamer immédiatement des négociations. Le rapport assez détaillé sur l'état d'avancement des négociations bilatérales qui a été soumis au Comité l'année dernière et le débat auquel il a donné lieu font clairement ressortir la nécessité et la possibilité d'entreprendre des négociations dans le cadre d'un groupe de travail. Bien que le Comité n'ait pas pu parvenir à un consensus sur cette proposition à la dernière session, en dépit de l'appui de plus en plus manifeste qu'elle a trouvé auprès d'un grand nombre de membres, nous demeurons persuadés que la création d'un groupe de travail à la présente session est une condition essentielle et nécessaire pour la réalisation de tout progrès vers la conclusion d'un accord international sur l'interdiction complète et effective de la mise au point et de la fabrication des armes chimiques et sur la destruction de leurs stocks.

Quant aux armes de destruction massive, les Etats-Unis et l'Union soviétique ont présenté à la dernière session du Comité, comme vous le savez, une proposition commune sur les principaux éléments d'un traité interdisant la mise au point, la fabrication, le stockage et l'utilisation des armes radiologiques. Comme la plupart des délégations, nous avons demandé un délai pour nous permettre d'examiner la proposition comme elle le méritait. Ma délégation est disposée à entreprendre à la présente session des négociations sur ce projet de traité, en vue de parvenir à un accord sur son texte. En dépit de notre conviction qu'un accord sur l'interdiction de tout type d'arme existant ou potentiel constituerait un important progrès et un pas dans la bonne direction, nous espérons que les négociations sur un tel accord ne seront pas menées aux dépens d'accords sur les points prioritaires de

(M. El-Shafei, Egypte)

l'ordre du jour du Comité ou ne seront pas invoquées pour les retarder. Nous espérons aussi que la proposition commune soumise par les Etats-Unis et l'Union soviétique ouvrira la voie à d'autres initiatives communes concernant les armes stockées dans les arsenaux militaires.

Le désarmement général et complet sous un contrôle international efficace demeurera toujours l'objectif ultime des efforts de tous les Etats dans le domaine du désarmement. Dans ce contexte, l'Assemblée générale a confié à notre Comité la tâche d'entreprendre à la présente session des négociations sur le programme global de désarmement, dont les éléments ont été définis par la Commission du désarmement.

Dans l'espoir que le Comité achèvera son travail avant la fin de la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement, et sans entrer dans le détail des divers éléments du programme global, je voudrais mentionner certains des principes fondamentaux dont s'inspire notre position, que nous partageons avec les autres délégations des pays non alignés. Voici ces principes :

- 1) Le programme global doit consister d'une série de mesures générales et cohérentes susceptibles de conduire la communauté internationale vers le désarmement général et complet.
- 2) Le programme global doit être appliqué par étapes, selon un calendrier convenu pour la réalisation de chaque étape. Au cours de la première, la course aux armements sera arrêtée, et commencera alors le processus d'un désarmement véritable.
- 3) Le programme global doit prévoir l'établissement d'un cadre convenu pour une action internationale soutenue dans le domaine du désarmement, y compris des négociations sur des mesures concrètes à prendre à tous les niveaux - bilatéral, régional et international.
- 4) L'Organisation des Nations Unies doit continuer de jouer un rôle prédominant dans l'étude, l'approbation et l'application du programme global.

La tension actuelle dans les relations internationales a de nouveau mis en relief la nécessité d'un comité de désarmement et le rôle qu'un tel comité peut jouer comme organe de négociation représentant la volonté générale des nations, un comité qui, grâce à sa composition équilibrée et aux pouvoirs dont il est investi, est plus que tout autre forum de négociation capable de prendre des initiatives et de donner une impulsion à des négociations soutenues.

Ceci me conduit à parler du rôle de notre Comité, tel que l'envisagent ma délégation et le Groupe des 21. La tâche du Comité, considérée à la lumière des pouvoirs qui lui sont délégués par la communauté internationale, est de mener, avec la participation de tous les pays, des négociations réelles et concrètes sur des mesures de réalisation du désarmement. Sa tâche ne doit pas se borner à tenir des

(M. El-Shafei, Egypte)

discussions générales qui, de par leur nature même, sortent du cadre du mandat du Comité en tant qu'organe de négociation. De même, aucune négociation menée hors du Comité ne doit, quelles que soient les circonstances, avoir pour effet de faire obstacle aux négociations multilatérales qui ont lieu au Comité, mais doivent plutôt leur servir d'appui et de complément. En outre, la participation du Comité à toutes les étapes de négociation sur les points inscrits à son ordre du jour est régie par les principes de l'égalité des membres, et par les réalités de la responsabilité collective.

M. SHITEMI (Kenya) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, permettez-moi, au nom de ma délégation, de vous souhaiter chaleureusement la bienvenue au sein du Comité du désarmement, à la fois en votre qualité de nouveau Représentant permanent du Canada auprès des Nations Unies à Genève et de Président du Comité pour ce mois-ci. Nous tenons à vous assurer de notre entière coopération. En outre, je voudrais remercier l'Ambassadeur de Birmanie U Saw Hlaing du tact et de la discrétion dont il a fait preuve dans l'exercice de ses fonctions de Président du Comité.

Je voudrais aussi saisir cette occasion pour saluer chaleureusement la présence à notre Comité de la délégation de la République populaire de Chine. En tant que membre permanent du Conseil de sécurité et puissance nucléaire, la Chine contribuera certainement par sa sagesse et son expérience à donner un nouvel essor aux travaux du Comité. J'adresse aussi de chaleureux souhaits de bienvenue à M. l'Ambassadeur A. Sallah-Bey d'Algérie, à M. l'Ambassadeur A. Onkelinx de Belgique, à M. l'Ambassadeur Imre Komives de Hongrie, à M. l'Ambassadeur Yoshio Okawa du Japon et à M. l'Ambassadeur Kalonji Kakwaka du Zaïre, qui siègent depuis peu au Comité. Enfin, nous adressons tous nos remerciements à M. l'Ambassadeur Jaipal, Secrétaire du Comité et Représentant personnel du Secrétaire général, et à ses collaborateurs qui, par leur ardeur au travail et leur haute compétence, ont apporté une aide précieuse au Comité.

Monsieur le Président, l'humanité se trouve à un carrefour où le choix se limite à deux voies : celle qui implique le développement de la détente et par conséquent la réduction de la méfiance et des tensions, aboutissant ainsi à une période de paix et de confiance mutuelle, et celle des intrigues, des affrontements, des armements et de la guerre qui conduit, nous le savons, à la destruction des vies humaines. Tel est le grave dilemme qui se présente à toutes les nations dont le degré de responsabilité varie selon le pouvoir destructeur dont chacune d'elles dispose : le pouvoir destructeur d'un pays se mesure aux superlatifs qu'on emploie

(M. Shitemi, Kenya)

pour décrire sa situation. Nous en sommes au stade des superpuissances, mais il faudra sans doute bientôt allonger de quelques degrés l'échelle du pouvoir destructeur, car les superpuissances tendent à devenir des maxi-superpuissances, et les mini-superpuissances à passer tout naturellement au rang de superpuissance. Les détenteurs de ce pouvoir ne sont après tout que des êtres humains, et certains ont montré très clairement ces derniers mois ce qu'ils pourraient en faire en cas de provocation. Le Gouvernement kényen a condamné l'invasion de l'Afghanistan par l'armée de l'une des superpuissances. Cet acte commis par le pays qui, depuis des années, se faisait le champion et le défenseur de la cause des peuples opprimés d'Afrique a déconcerté bon nombre d'entre nous qui se sont demandé s'il fallait y voir le signal d'un changement radical dans la politique étrangère de ce pays. Nous cherchons à nous rassurer, et le meilleur moyen de nous rassurer consisterait pour ce pays à se retirer immédiatement, totalement et sans condition de l'Afghanistan.

Nous ne saurions prétendre qu'il nous est encore possible de délibérer sur le désarmement sans rechercher en même temps les raisons qui poussent les nations à s'armer. En Afrique, nous éprouvons de vives inquiétudes en voyant le gouvernement de la minorité blanche d'Afrique du Sud persister à braver l'opinion internationale qui s'élève contre la politique criminelle d'apartheid. Aucune raison morale ne peut être invoquée pour défendre ce régime raciste, et pourtant, au moment même où je parle, l'Afrique du Sud continue à s'armer fiévreusement, et l'on craint qu'elle n'ait fait exploser un engin nucléaire grâce à l'aide technique et économique que continuent de lui accorder certains pays. L'année dernière, à la session d'été du Comité, j'ai parlé de la preuve fournie au monde par un pays disposant de moyens de vérification que l'Afrique du Sud avait l'intention de faire exploser une arme nucléaire dans le désert de Kalahari. Depuis lors, les journaux des Etats-Unis ont signalé qu'une explosion, vraisemblablement celle d'une arme nucléaire, s'est produite le 22 septembre de l'année dernière. Ce qui rend ce fait très probable, c'est la façon dont l'Afrique du Sud a réagi dès la diffusion de cette information par la presse américaine : 24 heures après l'avoir carrément démentie, elle s'est reprise en annonçant au monde qu'un sous-marin russe avait peut-être eu un accident.

(M. Shitemi, Kenya)

Les Etats-Unis peuvent être félicités d'avoir nié cette possibilité, mais il est inquiétant de constater que la presse américaine ait attendu plus d'un mois pour publier une mise au point. L'Afrique du Sud, qu'elle dispose ou non d'armes nucléaires, est inévitablement vouée à une guerre civile de la pire espèce. Une bombe nucléaire ne peut servir à rien dans une situation où les opposants les plus farouches au régime d'apartheid se trouvent à l'intérieur du pays lui-même.

L'accession de l'Afrique du Sud à la capacité nucléaire entraînera probablement une course aux armements, y compris l'acquisition d'armes nucléaires par des Etats africains. Ce serait pour ceux-ci un moyen de faire face à la réalité des aspects techniques et politiques de la prolifération nucléaire sur le continent africain. Lorsque le Président Carter a pris la parole à l'Assemblée générale des Nations Unies en 1977, il a pleinement reconnu l'importance de ce double aspect de la prolifération, et celle du lien moral qui existe entre les efforts tendant à mettre fin à la dissémination des armes atomiques et ceux qui visent à la réduction des armements. Il a déclaré en propres termes : "Nous n'avons guère le droit de demander aux autres de renoncer aux armes nucléaires ... si nous ne pouvons faire état d'importants progrès tendant d'abord au contrôle, puis à la réduction et, finalement, à la suppression des arsenaux nucléaires". Il faut empêcher que l'Afrique du Sud ne se lance dans une nouvelle aventure en procédant à d'autres explosions nucléaires, car lui laisser les mains libres serait le moyen le plus sûr d'encourager la prolifération nucléaire en Afrique. La décennie des années 1970 a été marquée par une escalade dans la fabrication des armes nucléaires, comme nous l'a rappelé Mme Inga Thorsson, Sous-Secrétaire d'Etat, dans les termes suivants : "Pour récapituler ces révoltantes statistiques, indiquons qu'au total 421 explosions nucléaires ont été signalées dans les années 1970, dont 191 pour l'Union soviétique, 154 pour les Etats-Unis, 55 pour la France, 15 pour la Chine, 5 pour le Royaume-Uni et une pour l'Inde".

L'année dernière a certainement été l'une des pires dans l'escalade des explosions nucléaires. L'Observatoire sismologique suédois a signalé 28 essais nucléaires souterrains effectués par l'Union soviétique, 15 par les Etats-Unis, un par le Royaume-Uni, aucun par la Chine - record que nous espérons voir maintenu par la Chine - et 9 par la France, ce qui fait un total de 53, soit un peu plus d'une explosion nucléaire par semaine pour cette année-là. Voilà qui ouvre de très sombres perspectives pour l'humanité; nous gaspillons des ressources qui seraient si nécessaires au développement économique en les affectant à la

(M. Shitemi, Kenya)

fabrication d'armes d'une puissance destructive inimaginable. Parlant, à Nairobi, devant une délégation d'hommes d'affaires étrangers, l'Honorable Daniel Arap Moi, Président du Kenya, s'est exprimé en ces termes : "Si les énormes sommes consacrées aux armements étaient utilisées pour le bien-être de l'humanité, le monde serait un paradis (23 janvier 1980 - "Standard"). Nous devons nous associer à tous les hommes de bonne volonté pour construire un monde meilleur pour tous.

Nous serions convaincus que l'accumulation d'armes nucléaires est un bon moyen de dissuasion si l'on nous expliquait pourquoi les superpuissances, qui peuvent tout détruire plus d'un millier de fois, continuent à fabriquer des armes plus terribles encore. Comme le dit B. Brecht dans "La jungle des villes", l'important ce n'est plus d'arriver en tête, c'est d'être celui qui survit. Les chances de l'être sont presque réduites à zéro, et celui qui survivrait à l'holocauste serait fort à plaindre étant donné la qualité de la vie qui serait alors la sienne, et l'indifférence encore plus grande de la nature à la survie de l'espèce humaine.

Ce siècle a été marqué par deux guerres mondiales ruineuses et horribles, qui l'une et l'autre ont commencé en Europe. Depuis lors, l'Europe a connu moins de conflits armés que tout autre continent, mais le fait d'avoir la plus forte concentration d'armées et d'armes au monde est un réel sujet d'inquiétude. Nous prions instamment les pays intéressés d'écouter l'appel en faveur du désarmement et de la détente. La survie même de la race humaine dépend de la façon dont ils y répondront.

Je voudrais maintenant aborder quelques-unes des questions inscrites à l'ordre du jour de la session de 1980. L'urgence et l'importance de négociations sur une convention internationale interdisant la mise au point, la fabrication et le stockage des armes chimiques ont été soulignées l'année dernière par tous les membres de notre Comité. Le seul point où s'est manifesté un désaccord portait sur la méthode de travail à suivre pour l'élaboration de la convention envisagée. Ceux qui s'opposaient à la création d'un groupe de travail spécial ne nous ont pas donné de raisons suffisamment convaincantes pour nous amener à changer d'avis. L'idée même de la fabrication de ces armes mortelles, que seul l'enfer a pu concevoir, nous inspire une grande répugnance, c'est le moins que nous puissions dire, et il est inquiétant que l'on puisse retarder en recourant à des faux-fuyants et à des raisons spécieuses la négociation d'une convention au sein d'un groupe de travail spécial.

(M. Shitemi, Kenya)

Comme les distingués délégués s'en souviendront, le Comité du désarmement avait créé, pour la durée de la seconde partie de sa session annuelle de 1979, un groupe de travail spécial, ouvert à tous les Etats membres du Comité, qui était chargé d'examiner et de négocier des arrangements internationaux propres à garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre le recours ou la menace du recours à ces armes. Bien que n'ayant pas disposé de beaucoup de temps, ce groupe de travail, réuni sous la présidence de la délégation égyptienne, avait commencé l'examen de certains des éléments devant figurer dans des arrangements internationaux destinés à garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre le recours ou la menace de recours aux armes nucléaires. Nous souhaiterions que les efforts déployés dans ce domaine soient poursuivis et nous appuierions toute proposition ou toute décision du Comité tendant à la création, pour la session de 1980, d'un groupe de travail spécial chargé d'examiner ce point.

Depuis plusieurs années, la question de l'interdiction complète des essais nucléaires fait l'objet de discussions approfondies tant à l'Assemblée générale des Nations Unies que dans d'autres forums internationaux. Bien que notre Comité accorde la priorité absolue à cette question, il suffit de jeter un regard sur les délibérations que le Comité y a consacrées au cours de la session annuelle de 1979 pour voir clairement que peu de progrès ont été réalisés dans ce domaine. Nous savons tous où réside le problème. L'année 1979 a été décevante pour les délégations qui, en quittant leurs capitales, avaient le ferme espoir de pouvoir enregistrer des progrès dans ce domaine. Et bien que la session annuelle de l'an dernier se soit terminée sans de grands résultats, nous sommes revenus ici avec l'espoir de faire progresser nos travaux afin que, dans le rapport que le Comité adressera cette année à l'Assemblée générale, il puisse faire état de résultats positifs au moins sur certains points de nos négociations.

Comme nous le savons tous, c'est dans quelques mois qu'aura lieu la deuxième Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération. Etant donné qu'il est très important de prévenir, ou tout au moins de freiner, la prolifération des armes nucléaires, cette Conférence sera un événement capital dans le domaine du désarmement. Comme la première, elle a pour tâche de passer en revue l'application du Traité pour s'assurer que les objectifs énoncés dans le préambule, les dispositions et les recommandations du traité ainsi que dans les recommandations de la première Conférence d'examen, ont été respectés. La Déclaration finale de la première Conférence d'examen a confirmé que les articles I et II, visant expressément à empêcher la prolifération des armes nucléaires, avaient été

(M. Shitemi, Kenya)

fidèlement observés par toutes les parties au Traité. Mais il a été vivement regretté que les Etats dotés d'armes nucléaires n'aient pas rempli les obligations que leur impose l'article VI du Traité. Nous nous félicitons de la conclusion de l'Accord SALT II, dont la mise en oeuvre est temporaire. Mais nous avons le sentiment que cet accord entre l'Union soviétique et les Etats-Unis ne répond pas aux obligations énoncées à l'article VI du Traité. En effet, l'Accord SALT II n'est pas une mesure de désarmement, car il ne prévoit pas une réduction sensible des arsenaux nucléaires.

Si je soulève ces questions, Monsieur le Président, c'est parce que ma délégation s'inquiète vivement de l'incapacité où se trouve la communauté internationale de faire même de modestes progrès dans le domaine du désarmement nucléaire. Notre Comité ne saurait passer une autre année à délibérer au lieu de négocier. Il doit concentrer ses efforts sur les points où il juge possible d'aboutir à des résultats concrets. Ma délégation est d'avis que, si le Comité se montre résolu et que les Etats dotés d'armes nucléaires soient sincères dans leurs déclarations, il sera possible de négocier et d'atteindre des résultats concrets, en particulier pour ce qui concerne les armes chimiques et les armes radiologiques. Nous sommes aussi convaincus que le Comité peut espérer faire de nouveaux progrès dans l'examen d'un traité sur l'interdiction complète des essais. Mais ce ne sera possible qu'avec la coopération des Etats dotés d'armes nucléaires, notamment des deux superpuissances.

Les Etats dotés d'armes nucléaires devraient clairement s'engager à inverser la course aux armements nucléaires. Ils devraient commencer par remplir les obligations que leur impose le Traité sur la non-prolifération en renonçant aux essais d'armes nucléaires, en commençant à réduire sensiblement leurs armements nucléaires, tant stratégiques que tactiques, et en cessant ou en freinant les améliorations qualitatives de ces armes.

L'obligation de ne pas aider d'autres Etats à fabriquer des armes nucléaires devrait s'appliquer non pas seulement aux Etats non dotés d'armes nucléaires, mais à tous les Etats sans exception. Les exportations de matières et d'équipement nucléaires vers des Etats non dotés d'armes nucléaires devraient aussi être soumises au régime des garanties de l'AIEA, afin que ces envois ne puissent servir à des fins d'armements.

M. TERREFE (Ethiopie) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, la délégation éthiopienne vous adresse la bienvenue en tant que nouveau représentant du Canada au Comité du désarmement et vous félicite de votre accession à la présidence de notre Comité pendant le mois en cours. Nous vous souhaitons de poursuivre avec succès votre tâche en dirigeant les travaux de ce Comité comme vous l'avez fait avec tant de compétence depuis le début de cette session. J'aimerais aussi souhaiter la bienvenue aux représentants de l'Algérie, de la Belgique, de la Hongrie, du Japon et du Zaïre qui participent pour la première fois à nos travaux.

J'exprime également nos remerciements au Président sortant, l'Ambassadeur de Birmanie, pour l'excellent travail qu'il a accompli ces derniers mois. Nous remercions aussi le Représentant personnel du Secrétaire général et Secrétaire du Comité, M. l'Ambassadeur Jaipal, de la façon dont il continue de diriger les travaux du Comité.

La participation de tous les Etats dotés d'armes nucléaires au Comité du désarmement est enfin une réalité. Ma délégation se félicite donc de la présence de la République populaire de Chine et espère qu'elle s'acquittera de ses responsabilités d'Etat doté d'armes nucléaires et apportera sa contribution aux travaux du Comité, d'une façon constructive et positive.

En commençant nos travaux de cette session de 1980, nous sommes saisis de divers problèmes présentant un caractère urgent. L'Assemblée générale des Nations Unies a, dans plusieurs résolutions, prié le Comité d'examiner certains problèmes qu'elle considère comme hautement prioritaires. Les difficultés rencontrées pour atteindre les buts et les objectifs de ces décisions constituent un défi auquel nous devons tous faire face avec détermination et de concert. Ma délégation appuie donc les vues exprimées au cours de cette session par de nombreux orateurs, qui ont estimé que le Comité devrait commencer à négocier sérieusement sur les problèmes concrets, sans perdre trop de temps à des questions de procédure et de délibération. Notre ordre du jour n'est pas un inventaire de questions qui y sont inscrites pour telle ou telle raison symbolique. Après tout, si nous n'utilisons pas efficacement ce "mécanisme de négociation", son existence paraîtra moins justifiée et nous ne ferons aucun progrès sensible dans notre tâche de désarmement. C'est pourquoi nous ne devons négliger aucun effort pour entamer et poursuivre des processus de négociation de nature à dégager des solutions communes aux problèmes urgents dont nous sommes saisis.

(M. Terrefe, Ethiopie)

La position de mon Gouvernement à l'égard des questions principales figurant à notre ordre du jour est bien connue et je m'abstiendrai de la réexposer aujourd'hui. Mais je souhaiterais indiquer, d'une façon générale, l'importance primordiale que nous attachons aux 6 questions de fond inscrites dans le projet d'ordre du jour et concernant lesquelles vous, Monsieur le Président, et le Comité dans son ensemble avez procédé à une série de consultations et à propos desquelles nous sommes presque parvenus à un consensus. Les questions de l'interdiction des essais nucléaires, de la cessation de la course aux armements nucléaires et du désarmement nucléaire, ainsi que la question des armes chimiques, doivent être abordées le plus rapidement possible. A propos de la question de la cessation de la course aux armements nucléaires et du désarmement nucléaire, on ne peut manquer de mentionner l'armement nucléaire de l'Afrique du Sud. Je n'ai guère besoin d'insister sur la grave menace qu'il représente pour la paix et la sécurité internationales, en particulier pour les Etats africains. Les conséquences n'en sont peut-être pas évidentes maintenant pour certains d'entre nous, mais si nous ne prenons pas des mesures immédiates et efficaces contre la prolifération des armes nucléaires, l'irréparable pourrait bien se produire.

Ma délégation ne souhaite pas s'attarder ici sur l'histoire honteuse de la collaboration des Occidentaux avec le régime raciste de Prétoria en vue de la fabrication et de la mise au point d'armes nucléaires. Avec une majorité écrasante des Etats, nous avons fait connaître l'an dernier, au sein du Comité, nos inquiétudes au sujet de la situation décrite dans le document CD/17, et nous l'avons fait également à l'Organisation des Nations Unies, de concert avec une énorme majorité des Etats. La question est de savoir si le régime raciste d'Afrique du Sud est en mesure d'acquérir - ou s'il a déjà acquis - une capacité en matière d'armes nucléaires. Malheureusement, nos craintes commencent à se confirmer. Etant donné que l'Afrique du Sud se dote d'un armement nucléaire, il apparaît manifestement urgent de conclure un traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Ma délégation attend impatiemment les résultats des négociations tripartites entre les Etats-Unis, le Royaume-Uni et l'URSS. Etant donné que l'arrêt de tous les essais d'armes nucléaires intéresse tous les pays, les trois Etats ne sauraient en rester indéfiniment à l'arrangement actuel.

Je souhaiterais maintenant citer brièvement, au sujet du désarmement, une partie du message adressé au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies par le Comité éthiopien d'organisation de la Semaine du désarmement des Nations Unies. Ce message exprime les préoccupations du peuple et du Gouvernement éthiopiens au sujet du désarmement nucléaire. Je cite :

(M. Terrefe, Ethiopie)

"Les masses populaires éthiopiennes, qui ont subi de multiples épreuves et tribulations en tant que victimes de guerres d'intervention et d'agression, impliquant d'énormes sacrifices de vies humaines et destructions de biens, souhaitent ardemment l'instauration d'un monde où prévaudront la liberté, la justice, l'égalité et la paix. A ce stade historique de leur révolution, elles sont plus que jamais déterminées à déployer tous leurs efforts pour réaliser le noble objectif du désarmement. Elles sont plus que jamais convaincues que le meilleur moyen d'assurer la sécurité des nations et des peuples ne réside pas dans l'équilibre de la terreur, mais dans un engagement durable, souscrit par tous, de maintenir la paix et la stabilité.

La course aux armements se situe aux antipodes des aspirations de l'humanité en faveur d'une paix véritable et d'une vie créatrice. L'accroissement incessant des stocks d'armes de destruction massive et leur perfectionnement mettent chaque jour davantage en jeu la survie même de l'humanité. Les perspectives d'instauration d'un monde économique et social nouveau et équitable deviennent illusoire, car cette immense accumulation d'armes engloutit les ressources naturelles fléchissantes obtenues au prix de la sueur et du travail des peuples opprimés, tout en détournant d'énormes moyens financiers à des fins destructrices qui équivalent à la négation de la vie humaine.

Nous sommes très conscients des difficultés et de la complexité inhérentes à tout processus de désarmement. Mais la principale pierre d'achoppement ne tient pas aux problèmes techniques, que l'ingéniosité humaine peut surmonter à partir du moment où la volonté politique indispensable est présente et devient le facteur déterminant. Le principal obstacle au désarmement est la politique de diktat adoptée par ceux qui s'efforcent d'endiguer la marée montante des forces de libération luttant pour la liberté, l'égalité, la justice, la démocratie et le socialisme. Ainsi donc, le processus du désarmement est étroitement lié à la lutte contre l'impérialisme, le colonialisme, le néo-colonialisme, le racisme, l'apartheid, l'hégémonisme et l'expansionnisme."

A l'orée de la deuxième Décennie du désarmement, la course aux armements ne donne aucun signe d'affaiblissement. Au contraire, nous assistons actuellement à une escalade du renforcement des armements et à l'élaboration de nouvelles doctrines et stratégies militaires. La mesure dans laquelle les préparatifs de guerre sont orchestrés est clairement illustrée par les événements inquiétants qui se produisent dans de nombreuses parties du monde.

(M. Terrefe, Ethiopie)

La militarisation croissante de l'océan Indien, l'accroissement du nombre des bases et installations militaires créées dans cette région et dans des régions adjacentes par les Etats-Unis, tout cela doit être considéré comme une grave menace pour la paix et la stabilité internationales, au détriment du processus de la détente et de la coexistence pacifique. Les pays en développement considèrent cette évolution avec inquiétude alors qu'ils luttent pour l'indépendance véritable, la paix et la démocratie.

Cette manifestation de puissance militaire est destinée en partie à mettre en échec le processus de changement dans certains Etats de ces régions et à entraver le développement de ces Etats. Les aspirations des peuples de ces régions qui cherchent à réaliser des progrès politiques, économiques et sociaux dans un climat de paix doivent être respectées. Nous espérons donc que tous les Etats s'efforceront de promouvoir les buts et objectifs de la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix.

Les événements récents montrent à l'évidence que des changements fondamentaux sont en cours dans de nombreuses parties du monde. Nous voulons parler ici des peuples engagés dans une juste lutte contre l'oppression, l'exploitation, le racisme, l'impérialisme et l'expansionnisme. Ces pays défendent et sauvegardent aussi leur unité nationale et leur intégrité territoriale.

Au cours de notre débat général, plusieurs orateurs ont fait état d'une situation internationale particulière, mais les facteurs sous-jacents des événements auxquels je viens de faire allusion semblent avoir échappé à leur attention. Sans entrer dans le détail, je voudrais seulement indiquer la position de ma délégation, à savoir que nous ne partageons pas leur appréciation de la situation.

M. VALDIVIESO BELAUNDE (Pérou) (traduit de l'espagnol) :

Monsieur le Président, la délégation péruvienne désire tout d'abord vous souhaiter la bienvenue en votre qualité de nouveau Représentant permanent du Canada auprès des organismes des Nations Unies à Genève et de Président du Comité du désarmement en ce moment crucial. Votre pays, associé depuis de nombreuses années à ces négociations, prouve par votre désignation son désir toujours aussi vif d'obtenir des résultats positifs et concrets dans ce débat ardu sur le désarmement général et complet.

Le Pérou tient aussi à faire part de sa satisfaction en ce qui concerne la participation aux travaux de ce Comité de la République populaire de Chine qui, en tant que membre permanent du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, était impatiemment attendue dans cette enceinte. La présence de la République populaire de Chine, pays qui en quelques années est devenue

(M. Valdivieso Belaunde, Pérou)

une puissance nucléaire et qui d'autre part dépasse de loin toutes les autres nations par sa population, constitue à notre avis un fait d'importance capitale. Sa participation aux débats du Comité du désarmement ne manquera pas de donner une efficacité accrue aux efforts visant à tirer des résultats tangibles de ces travaux, jusqu'ici marginaux; d'autre part, son influence internationale et sa personnalité riche d'une sagesse millénaire, qu'elle a su préserver et assimiler, compléteront le cadre international dans lequel doivent être examinés et enfin résolus tous les problèmes concernant cette question urgente.

La délégation péruvienne tient aussi à féliciter chaleureusement les représentants de l'Algérie, de la Belgique, de la Hongrie, du Japon et du Zaïre qui, arrivés à Genève depuis notre dernière session, participent aux travaux de ce Comité. Nous félicitons également le représentant de la Birmanie, M. l'Ambassadeur U Saw Hlaing, qui a conduit avec une grande sagesse la dernière partie des travaux de la session de 1979.

Jusqu'à l'ère nucléaire, le thème du désarmement a non seulement fait l'objet d'études et de réflexions de la part des pays à titre individuel ou bilatéral, mais a retenu l'attention de l'Union interparlementaire et de la Conférence de La Haye avant la Première guerre mondiale ainsi que de la Société des Nations et des conférences multilatérales spécialisées à l'issue de la première guerre et pendant la période qui a précédé la Seconde. Pourtant, la recherche acharnée d'un équilibre de forces classiques, tant à l'échelon sous-régional qu'à l'échelon régional et mondial, a été rejetée dans l'ombre et je dirais presque dans l'oubli par l'avènement de la bombe atomique, dont l'apparition a décidé de l'issue de la Seconde guerre mondiale.

Après la cruelle expérience d'Hiroshima, on a commencé à percevoir l'importance réelle du désarmement qui, jusqu'à l'apparition de l'énergie nucléaire, pouvait être considéré comme un exercice rhétorique puisque, en fin de compte, les armements classiques ne comportaient qu'un risque très limité pour la population du monde dans son ensemble.

Le développement de la science nucléaire ou atomique n'est pas simplement parallèle à celui de la science en général, mais s'accélère face à l'éventualité de conflits armés engendrés par des prétentions ultra-nationalistes à l'hégémonie mondiale. Après cette étape, qui a débouché sur la mise en oeuvre de l'arme atomique, s'est ouverte une période de relâche, jusqu'au jour où le monopole nucléaire a pris fin. Malheureusement, la parité nucléaire qui s'est établie

(M. Valdivieso Belaunde, Pérou)

peu après a été le résultat non seulement d'une compétition à caractère scientifique, mais aussi et surtout d'un antagonisme de type politico-philosophique. Deux conceptions opposées concernant la plupart des activités humaines se sont manifestement affrontées, tant sur le plan théorique que sur le plan militaire et plus précisément sur celui de la puissance nucléaire.

C'est de cette confrontation qu'est née l'idée du désarmement nucléaire. A l'expression désarmement nucléaire "en tant que tel" il conviendrait d'ajouter "mental" car il ne suffit pas de parler de désarmement s'il n'y a, entre les puissances nucléaires, un respect mutuel pour les conceptions politico-philosophiques ou économiques qu'elles défendent. Seule la reconnaissance de la liberté de chaque Etat d'adopter un système donné de vie et de gouvernement pourra permettre aux puissances nucléaires, de même qu'aux Etats non nucléaires, de coexister pacifiquement. Toute tentative de domination d'infiltration ou de sabotage d'un régime au nom de l'une ou de l'autre des idéologies en conflit entre donc dans le champ de nos travaux. Le désarmement n'est pas une abstraction ni un jeu de théoriciens. C'est la séquelle de l'affrontement froid, calculé et réfléchi des deux idéologies militantes qui se disputent aujourd'hui l'univers et qui sont représentées par les deux nations les plus puissantes.

Son Excellence le Vice-Ministre des affaires étrangères de la République populaire de Chine a dit fort justement que rien ne servira de parler de désarmement nucléaire tant que ce désarmement ne sera pas mis en pratique par les détenteurs de la puissance nucléaire. Le Comité du désarmement peut être le forum où parviennent, en vue d'une ratification ultérieure, les résultats des négociations sur le désarmement entre les grandes puissances, mais il semble illusoire que de ce Comité puisse surgir la panacée permettant à l'entreprise du désarmement nucléaire d'aboutir. Tant que les deux superpuissances et les autres nations qui possèdent l'arme nucléaire ne parviendront pas à des accords de type politique traduisant leur respect l'une envers l'autre et à l'égard d'autres Etats qui professent des convictions idéologiques, religieuses ou économiques différentes, toute idée de désarmement restera une simple vue de l'esprit, parfois brillante mais absolument dépourvue de signification concrète.

Cela montre clairement que les politiques nationales ne doivent accepter d'autres options que celles qui naissent, sans ingérence extérieure, du tréfonds même du peuple. Toute modification de ces politiques due à une volonté étrangère ne peut avoir pour conséquence que d'accentuer la tension internationale. En ce sens, il convient de préciser que toutes les doctrines politiques sont universelles. Leurs auteurs sont originaires des nations les plus diverses, et leurs pratiques ne sont pas toujours adaptées aux différentes réalités du pays ou des pays qui les ont adoptées comme système. De là, la force dudit "pluralisme idéologique"

(M. Valdivieso Belaunde, Pérou)

et la nécessité impérieuse de reconnaître l'inviolabilité des Etats, le respect des droits de l'homme - autrement dit de la conscience même de la nationalité - et la reconnaissance du principe que la force ne prime pas le droit. Tant que ces principes n'auront pas été complètement reconnus à l'échelon mondial, ni le désarmement nucléaire ni le désarmement classique ne pourront être effectifs. Le désarmement militaire doit passer par l'étape préalable et absolument indispensable du désarmement spirituel ou doctrinal.

Ceci dit, Monsieur le Président, je dois ajouter que logiquement, selon la délégation péruvienne, absolument non alignée au sens strict de ce terme, le plus opportun ou si l'on veut pragmatique serait de s'attaquer à la question des "arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires" autrement dit, de ce qu'on est convenu d'appeler les "garanties négatives". Le désarmement général et complet, en vue duquel le Comité a été créé, devrait être le premier objectif de ses travaux, mais pour être réaliste, tout semble indiquer qu'il en sera le dernier. La première chose que les puissances nucléaires doivent comprendre et admettre, c'est que leur pouvoir dévastateur ne doit pas être utilisé pour soumettre ou menacer le reste de l'humanité. Un petit groupe de pays détenteurs d'arsenaux nucléaires ne peut s'arroger le pouvoir de juger sans appel de la survie ou de l'extinction de l'humanité. L'existence de plus de cent quarante nations ne peut pas non plus être subordonnée à l'appétit de puissance d'un pays ou d'une idéologie quelconque. Il nous paraît essentiel de parvenir rapidement à une convention sur cette question qui garantisse à la grande majorité des nations la sécurité et la protection contre les dévastations que pourrait provoquer une conflagration nucléaire.

Monsieur le Président, si je me suis référé en premier lieu à la question des "garanties négatives", c'est parce que je pense qu'elles ne devraient pas soulever de résistance de la part des puissances dotées d'armes atomiques, à moins que l'une d'entre elles n'ait des aspirations insensées et voilées de domination. Mais, si tel était le cas, ce Comité devrait, pour cette raison même, être la tribune où les intentions s'expriment clairement, la tribune mondiale où s'éclaircit le sombre panorama devant lequel se trouve une humanité qui aspire à continuer de subsister, de procréer et d'améliorer son niveau de vie.

Pour notre part, nous estimons pouvoir nous asseoir à une table pour débattre de sujets qui engagent l'humanité en général que lorsque nous serons entourés de ces garanties contre la menace nucléaire.

(M. Valdivieso Belaunde, Pérou)

Les pays non dotés d'armes atomiques qui siègent au Comité ont assumé la responsabilité de veiller à la sécurité des autres nations qui se trouvent dans la même situation et leur participation à ces travaux serait vaine s'ils se contentaient de débattre d'aspects du désarmement qui, en dernière analyse, échappent à leur contrôle. Il ne faut pas interpréter cela comme un manque d'intérêt à l'égard de ces aspects, mais comme une prise en compte de ce qui est possible et faisable à ces niveaux du dialogue avec les grandes puissances.

Dire que la question des garanties négatives de sécurité constitue un problème vital et partant primordial pour les pays non nucléaires et non alignés comme le mien ne signifie nullement que nous ménagions notre appui à la proposition du Groupe des 21, dont le Pérou est membre, concernant le programme et le calendrier de travail du Comité. Nous estimons que, sur le plan chronologique, il faut donner la priorité dans le programme de travail à l'arrêt complet des essais d'armes nucléaires. A cet égard, le verdict de l'Assemblée générale fait simplement écho à l'impatience de la communauté internationale devant la lenteur des négociations trilatérales, sur lesquelles notre organisme de négociation ne dispose que de bien peu d'informations. Nous espérons que l'entrée de la Chine au Comité du désarmement, après celle de la France l'an passé, catalysera les efforts des trois pays qui y sont parties et nous permettra de passer à l'examen concret d'un projet de convention par le truchement d'un groupe de travail.

Dans ce même esprit, nous proposons qu'une fois que l'arrêt de tous les essais nucléaires sera en bonne voie nous nous attachions sans attendre à un autre des problèmes de fond à propos duquel on n'a enregistré de progrès ni verticaux ni horizontaux, à savoir la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire. Etant donné les engagements pris dans plusieurs traités sur la limitation des armements et en particulier dans le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, les puissances dotées de ces armes ont toujours à l'égard de la communauté internationale une obligation à remplir dans ce domaine.

Ainsi, après nous être concentrés sur le point essentiel et, selon nous, prioritaire des garanties négatives, aussi par le truchement d'un groupe de travail ad hoc, nous devrions créer des mécanismes similaires sur la base des consultations qu'il conviendrait de commencer dès maintenant, à propos des armes chimiques et des armes radiologiques, ces dernières venant au premier plan dans la catégorie des nouveaux types d'armes de destruction massive et des nouveaux systèmes de telles armes. L'existence d'un nouveau document à ce sujet le justifie.

(M. Valdivieso Belaunde, Pérou)

D'autre part, je veux souligner l'intérêt que porte ma délégation à la décision du Comité d'inclure dans son programme, à la demande de l'Assemblée générale, la question intitulée "Programme détaillé de désarmement", qui à notre avis pourrait être l'un des thèmes principaux de la prochaine session de l'Assemblée générale consacrée au désarmement en 1981. Le Pérou a accueilli une réunion de huit chefs d'Etat ou représentants de chefs d'Etat pour le 150ème anniversaire de la bataille d'Ayacucho, qui a décidé de l'indépendance de l'Amérique. A cette occasion, nous nous sommes engagés "à susciter et appuyer l'instauration d'un ordre permanent de paix et de coopération internationales et à créer les conditions qui permettront la limitation effective des armements et mettront fin à leur acquisition à des fins belliqueuses offensives" en vue de consacrer les ressources ainsi libérées aux objectifs du développement économique et social de nos pays. Ces dernières années, nous avons eu des conversations préliminaires sur cette question avec des pays voisins, et nous espérons être à même d'apporter une contribution constructive aux travaux de notre organisme de négociation pour qu'il puisse adopter des mesures concrètes lorsqu'il examinera cette question.

M. FONSEKA (Sri Lanka) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter de votre accession à la présidence de notre Comité pour le premier mois de notre nouvelle session. Il n'est nul besoin de rappeler que votre pays, le Canada, s'est depuis longtemps distingué dans le domaine du désarmement et du maintien de la paix. Vous avez déjà, Monsieur le Président, fait la preuve de votre compétence le jour même où vous avez pris vos fonctions. Je suis sûr que notre Comité se trouvera pour la durée de ce mois en bonnes mains.

Permettez-moi aussi de féliciter votre prédécesseur, M. l'Ambassadeur U Saw Hlaing, de la Birmanie, qui a dirigé nos travaux pendant le dernier mois de la session précédente. Je voudrais adresser aussi la bienvenue, au nom de ma délégation, aux cinq nouveaux chefs de délégations qui sont venus se joindre à nous cette année. Je veux parler des chefs des délégations de l'Algérie, de la Belgique, de la Hongrie, du Japon et du Zaïre. J'adresse aussi la bienvenue à la délégation de la Chine. J'ai déjà eu l'occasion de rencontrer personnellement le chef de la délégation chinoise, M. Zhang Wen-Jin, Vice-Ministre des affaires étrangères, et son adjoint, M. Yu Pei-Wen. Comme de nombreuses délégations l'ont souligné, l'entrée de la Chine au Comité n'est pas un événement ordinaire. C'est la réorganisation du Comité qui a rendu possible l'an dernier la participation de la France et cette année celle de la Chine.

(M. Fonseka, Sri Lanka)

Nous adressons aussi la bienvenue à la Chine en tant que membre permanent du Conseil de sécurité et représentant de la région asiatique, où les tâches de la limitation des armements et du désarmement ne sont pas moins lourdes que dans d'autres régions du monde.

Enfin, je souhaiterais adresser nos meilleurs voeux à M. l'Ambassadeur Jaipal et à ses collègues du secrétariat, dont les services nous sont si nécessaires. Ils ne pourront être productifs et efficaces que dans la mesure où nous-mêmes, les membres du Comité, le leur permettront.

Plusieurs délégations ont évoqué les auspices défavorables sous lesquels notre Comité commence cette année ses travaux. Quant aux événements que l'on considère comme la cause immédiate de cette situation, certains les ont évoqués directement, d'autres indirectement et certains pas du tout, du moins jusqu'à ce jour. En ce qui concerne la position du Gouvernement de Sri Lanka à cet égard, je veux dire au sujet des événements survenus récemment en Afghanistan, je me contenterai de rappeler très brièvement la déclaration faite par mon Gouvernement le 3 janvier de cette année. Je cite : "Le Gouvernement de Sri Lanka est fermement opposé à l'ingérence de l'Union soviétique ou de tout autre pays dans les affaires intérieures de l'Afghanistan". Cette déclaration s'achève par un appel adressé à l'Union soviétique pour qu'elle retire ses contingents militaires du territoire afghan. L'étape suivante a été l'adoption par l'Assemblée générale d'un projet de résolution, dont Sri Lanka n'a pas été auteur, mais pour lequel elle a voté.

Nos inquiétudes au sujet des événements survenus en Afghanistan procèdent des raisons déjà mentionnées ici par plusieurs délégations. Certains ont dit qu'il s'agissait d'un petit pays et d'un pays non aligné. Ces deux caractéristiques s'appliquent aussi à nous. Il est donc naturel que nous nous intéressions aux événements survenus dans ce pays. Mais il paraît opportun de tenir compte, comme le représentant du Mexique l'a dit en ouvrant le débat devant le Comité, que ces événements ont des causes et, j'aimerais l'ajouter, qu'ils ne manquent pas de précédents.

Ma délégation ne voit pas dans cette réunion l'occasion de passer en revue toutes les agressions et interventions, militaires ou non, qui se sont produites depuis les débuts de l'Organisation des Nations Unies. Il s'est agi d'interventions des grandes puissances ou de puissances moins importantes. Mais si l'on se limite aux interventions militaires de troupes étrangères, je pourrais rappeler, rien que pour 1979, au moins cinq autres interventions militaires semblables. Ces dernières

(M. Fonseka, Sri Lanka)

ne semblent pas avoir eu des répercussions comparables. Les délégations ici présentes devraient être en mesure d'en expliquer les raisons. Mais qu'il me soit permis d'ouvrir ici une parenthèse. J'ai lu, l'avant-dernier dimanche, dans un journal britannique, une observation assez intéressante et qui paraît ici assez pertinente. Le rédacteur examinait les rapports entre morale et politique, et cela m'a rappelé quelque chose. Il a fait un parallèle ou une comparaison entre le sort d'Hafizullah Amin et celui de Ngo Din Diem, alors Président de ce qui était le Viet Nam du Sud. Il est peut-être intéressant de noter que personne n'a déploré la disparition de l'un ou de l'autre.

En mentionnant les rapports entre morale et politique, je suis amené à mentionner d'autres aspects de cette relation. Il s'agit en quelque sorte d'une retombée des événements survenus ces dernières semaines dans notre région du monde. Je veux parler de la controverse sur le point de savoir si les divers pays devraient ou non participer aux prochains Jeux Olympiques. On pourrait soutenir que cette question ne concerne pas le Comité. Elle n'est pourtant pas sans rapport avec ce dont je viens de parler, c'est-à-dire avec les rapports entre la morale et la politique.

Les membres du Comité se souviendront qu'à la veille des Jeux Olympiques de 1976, qui se sont déroulés dans votre pays, Monsieur le Président, certains pays avaient demandé le boycottage des Jeux, en raison des relations sportives existant entre certains pays et l'Afrique du Sud. Ceux qui ne partageaient pas ce point de vue ont alors fait remarquer que l'on ne devait pas mélanger le sport et la politique. Je suis maintenant amené à me demander, Monsieur le Président, quelle différence il y a entre cette situation et la situation actuelle. C'est en effet le type de retombée ou de répercussions auquel on doit s'attendre lorsque survient un événement tel que celui qui s'est produit en Afghanistan.

Divers orateurs ont aussi fait mention d'autres événements ou d'autres faits qui assombrissent l'atmosphère dans laquelle le Comité poursuit ses travaux. Certains ont mentionné l'évolution constatée dans la région européenne. Ils ont évoqué le déploiement de nouveaux missiles à moyenne portée. D'autres ont qualifié ce déploiement de modernisation. On a parlé du retrait d'un contingent allant jusqu'à 20 000 hommes et de 1 000 chars de la zone européenne, de l'absence d'une réaction correspondante et des conséquences qui en découlent pour les travaux du Comité. Il est difficile de se prononcer à ce sujet. C'est à peu près la même chose que d'essayer de répondre à la fameuse question de savoir qui est venu le premier, de la poule ou de l'oeuf.

(II. Fonseka, Sri Lanka)

Mais, étant donné que plusieurs délégations ont cité les événements survenus en Afghanistan, nous pouvons nous demander si les activités du Comité auraient été différentes si ce qui s'est passé en Afghanistan ne s'était pas produit. Chaque membre du Comité doit répondre lui-même à cette question.

J'ai parlé des répercussions ou retombées constatées lorsqu'un tel événement se produit. Pour nous, à Sri Lanka, il y a bien eu aussi des répercussions, que je dois mentionner ici. Je veux parler de la proposition faite par Sri Lanka depuis des années, depuis 1971, et qui consiste à faire de l'océan Indien une zone de paix. Jusqu'à une date aussi récente que novembre dernier, nous avons certaines raisons d'espérer pouvoir passer à l'étape suivante, c'est-à-dire à la réunion d'une conférence internationale chargée d'examiner l'application effective d'une Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix. Nous étions même parvenus au point où l'Assemblée générale avait invité les grandes puissances et les principaux utilisateurs des voies maritimes à participer à un comité spécial élargi chargé de préparer une conférence sur l'océan Indien.

Il importait beaucoup pour la tenue de cette conférence que les Etats-Unis et l'Union soviétique reprennent leurs entretiens relatifs à leur présence militaire dans l'océan Indien, car il était essentiel que chacune des parties s'abstienne d'agir de façon préjudiciable à l'application de la Déclaration. Or, que constatons-nous aujourd'hui ? On parle de créer de nouvelles bases et même d'en rouvrir d'anciennes. On parle de nouvelles fournitures d'armes et de nouveaux arrangements de défense. Cela ne nous laisse plus autant de raisons d'être optimiste quant à la création d'une zone de paix dans l'océan Indien.

J'achèverai cette partie de mes observations en disant que si les deux superpuissances faisaient preuve du minimum d'entente indispensable, les choses pourraient s'améliorer. C'est en effet à elles qu'il appartient d'améliorer ou de restaurer le climat de confiance. C'est à elles de reprendre le dialogue. Le consensus est une règle essentielle du Comité du désarmement. Si les deux superpuissances ne parviennent pas à un consensus sur les questions qui les intéressent en dehors du Comité, il est vain d'espérer que le consensus se fasse au Comité. Mais cela ne doit pas nous décourager. Plusieurs représentants ont parlé d'un recul de la détente, mais je ne suis pas pessimiste. La détente peut avoir été ralentie, elle peut même avoir été interrompue, mais elle reprendra, parce qu'il n'y a pas d'autre solution.

(M. Fonseka, Sri Lanka)

Un indice évident de ce que j'avance, c'est l'existence d'un dialogue entre les deux superpuissances, c'est la déclaration faite par le représentant des Etats-Unis le 7 février devant le Comité pour indiquer que la ratification de SALT II n'avait été qu'ajournée. Je ne pense pas qu'un seul membre du Comité pense un seul instant qu'un traité conclu après des négociations aussi longues et de tels efforts puisse purement et simplement être jeté aux orties.

Le représentant des Etats-Unis paraissait confiant que les accords SALT II n'étaient pas menacés. Il a même dit qu'en attendant l'entrée en vigueur du Traité et à supposer que l'Union soviétique adopte une attitude parallèle, les Etats-Unis feraient tout ce qu'ils pourraient pour préserver le processus des négociations SALT II. En définitive, la détente a été ralentie, mais elle va reprendre.

J'en viens maintenant à l'ordre du jour, dont s'occupe actuellement le Comité. Je présumais que son examen cette année ne poserait relativement pas de problèmes. Et je n'étais sans doute pas le seul. Durant les discussions officieuses, beaucoup de membres du Comité nous ont donné des raisons de croire que nous franchirions vite cette étape de procédure. Je tire un réconfort de votre absence durant la première partie de notre réunion, Monsieur le Président, car je pense que vous ne ménagez aucun effort pour que nous ayons cet ordre du jour avec, espérons-le, certaines remarques introductives exprimant une convergence de vues entre les membres. S'agissant de l'ordre du jour, le premier point est l'interdiction des essais nucléaires. Beaucoup parmi les délégations qui ont parlé se sont félicitées de la reprise des négociations trilatérales et ont exprimé l'espoir que le Comité recevrait un compte rendu plus complet sur les progrès réalisés entre les parties. Plusieurs délégations ont parlé de la relation vitale entre l'interdiction complète des essais, le Traité sur la non-prolifération nucléaire et, bien entendu, le Traité SALT II.

J'aimerais rappeler aux membres les déclarations faites au Comité par les représentants des parties à ces négociations trilatérales.

Le 31 juillet de l'année dernière, le distingué représentant du Royaume-Uni, parlant au nom des parties aux négociations, a déclaré : "L'accord s'est fait sur les principaux éléments de la vérification, mais les négociations se poursuivent encore sur les points de détail. Comme les membres du Comité du désarmement le savent bien, la vérification est une question complexe qui met en jeu de nombreux problèmes techniques, et les négociations sur ces problèmes exigent du temps."

(M. Fonseka, Sri Lanka)

Puis, au début de la présente session, le 7 février, nous avons entendu une déclaration du distingué représentant de l'Union soviétique. Il a dit : "Le Comité du désarmement et son Groupe spécial d'experts scientifiques chargé d'examiner des mesures de coopération internationale en vue de la détection et de l'identification d'événements sismiques apportent une contribution notable à la recherche d'une solution à ce problème important."

Le 7 février, le distingué représentant des Etats-Unis nous a dit : "Nous espérons que ces négociations se poursuivront dans le même esprit pratique lorsque nos négociateurs continueront de s'attaquer aux difficiles problèmes techniques et politiques que pose la vérification d'une interdiction complète des essais."

Ce n'est pas sans motif que je rafraîchis nos souvenirs plus ou moins récents en citant les porte-parole des parties aux négociations trilatérales. Je note qu'ils mettent tous l'accent sur la vérification, qui semble être le principal problème. Pas plus que d'autres membres du Comité, ma délégation n'est en mesure d'en dire davantage, puisqu'elle n'a pas reçu plus d'informations que les représentants des négociateurs ne sont disposés à nous en fournir. C'est là tout ce que nous savons.

Mais à propos de l'interdiction des essais, ma tâche a été quelque peu facilitée par les observations faites cette semaine, le 12 février, par la distinguée représentante de la Suède. Je ne pense pas que la question ait pu être exposée avec plus d'éloquence. La distinguée représentante de la Suède nous a fourni quelques statistiques, comme elle l'avait déjà fait l'année dernière au cours de la session précédente, ce qui porte ma délégation à croire que le problème de la vérification n'est pas aussi sérieux qu'on serait tenté de le penser. Je ne tiens pas à répéter ces statistiques, mais ce qui nous intéresse, c'est que l'on dispose déjà actuellement de moyens de vérification. Pour ce qui est de leur exactitude, elle n'a pas été confirmée, elle n'a pas non plus été réfutée. Comme vous le savez, nous avons aussi un Groupe d'experts sismologues, qui a commencé son travail l'année dernière et dont le mandat a été reconduit. Les parties aux négociations trilatérales ont aussi exprimé leur satisfaction au sujet du travail du Groupe. Si le problème de la vérification était auparavant un problème majeur, ma délégation tend à croire qu'il ne peut plus être considéré comme tel.

(M. Fonseka, Sri Lanka)

J'aimerais faire une autre observation. Nous avons entendu un exposé des vues de la délégation chinoise lorsque son distingué chef a pris la parole le premier jour de la session du Comité. Il a exposé la position de la Chine sur la question de l'interdiction des essais. Ma délégation veut croire que la Chine, puissance nucléaire qui s'est abstenue de procéder à des essais l'année dernière, apportera une contribution majeure au progrès dans le domaine de l'interdiction des essais nucléaires.

En conclusion, je voudrais dire que ma délégation appuie la proposition faite avant nous par plusieurs autres délégations, à savoir que le moment est maintenant favorable à la création d'un groupe de travail, et j'exprime l'espoir que les participants aux négociations trilatérales contribueront au consensus dont nous avons besoin à ce stade important.

L'autre point de l'ordre du jour dont je voudrais parler est celui des arrangements internationaux efficaces au profit des Etats non dotés d'armes nucléaires, en d'autres termes celui des garanties négatives. Plusieurs délégations, si je ne me trompe, se référant à cette question, ont exprimé leur satisfaction devant le travail accompli par le Groupe de travail spécial l'année dernière sous la présidence du distingué représentant de l'Egypte. Si le Groupe de travail spécial a été créé, c'est parce que les cinq formules unilatérales soumises au Comité n'étaient pas considérées comme offrant des garanties appropriées. Ma délégation constate avec satisfaction qu'il semble d'ores et déjà exister au Comité un consensus pour que ce groupe de travail poursuive ses travaux. Puis-je ajouter que la responsabilité de fournir des garanties ou de prendre des arrangements acceptables incombe au premier chef aux puissances nucléaires ?

Nombre de délégations ont déjà exprimé leurs vues sur les armes chimiques. La documentation dont le Comité a besoin pour examiner cette question nous a été présentée à la fin de la dernière session soit, ainsi que les délégations l'ont souligné, après l'expiration du délai prévu pour la discussion de ce thème au Comité. Certaines délégations ont exprimé des vues différentes en ce qui concerne la prochaine étape de procédure. Certaines propositions visent la création d'un "Comité consultatif", d'autres celle d'un groupe de travail. Ma délégation, qui ne prétend pas être des mieux informées sur la question des armes chimiques, tend à appuyer le point de vue selon lequel la documentation dont dispose le Comité est suffisante pour que l'on puisse passer à la création du groupe de travail.

(M. Fonseka, Sri Lanka)

Je reconnais que la conclusion même d'un traité sur les armes chimiques nous apparaît parfois comme un objectif lointain. Mais, pour tenir compte des résolutions répétées de l'Assemblée générale, et des avis exprimés par un nombre très important de membres du Comité, je crois que pour nous le moment est venu de recourir, comme moyen de procédure, à la création d'un groupe de travail. A cet égard, je voudrais dire que ma délégation a vu, dans un document de travail concernant la proposition présentée par l'Australie la semaine dernière, qu'il était question de réunions officieuses avec la participation d'experts sur la question des armes chimiques. Nous jugeons cette idée intéressante et nous l'appuierons en principe, à condition que les dispositions nécessaires puissent être prises dans le temps dont nous disposons et, j'ajoute, à condition que cela ne compromette ou n'empêche en aucune manière la création envisagée d'un groupe de travail.

L'autre point de l'ordre du jour qui a donné lieu à de nombreux commentaires concerne les nouveaux types et systèmes d'armes et les armes radiologiques. Le Comité est saisi d'un projet de traité que les Etats-Unis et l'Union soviétique ont établi avant la clôture de notre session de l'an dernier. On peut donc en conclure que les armes radiologiques constituent une question sur laquelle des négociations sont possibles ou, pour reprendre l'expression habituelle, une question qui est mûre pour des négociations. On nous dit que nous devons prendre la décision de procédure de créer un groupe de travail. Au cours des consultations officieuses qui ont eu lieu au sein du Comité, l'un des arguments avancés a consisté à faire valoir que le projet de traité sur les armes radiologiques était un "compromis" ("deal"). C est un argument dont le Comité devra tenir compte.

"Deal" est un des bons mots anglais de quatre lettres. Je ne puis que souhaiter le voir servir d'argument à un plus grand nombre de membres en d'autres matières et pour d'autres points de notre ordre du jour qu'ils considéreraient comme justifiant la création d'un groupe de travail. Je crois que cette création marquerait un progrès important dans la procédure et, si l'on décide de recourir à ce moyen pour certains points de l'ordre du jour, on ne devrait pas s'y refuser pour d'autres questions sous prétexte qu'elles ne sont pas mûres pour des négociations.

Je ne me suis pas étendu sur la question de la cessation de la course aux armements nucléaires et du désarmement nucléaire, car ma délégation considère que ces questions sont étroitement liées à celle de l'interdiction des essais

(M. Fonseka, Sri Lanka)

nucléaires. Là encore, je voudrais citer une remarque intéressante qu'a faite le distingué délégué de l'Union soviétique au cours de son intervention de l'autre jour. A propos de l'interdiction des essais nucléaires, il a dit que l'Union soviétique "estime que l'élaboration du traité et son entrée en vigueur à bref délai favoriseraient l'arrêt de la course aux armements et créeraient les conditions voulues pour passer au désarmement nucléaire." Ma délégation se rallie sans réserve à cette opinion. La cessation de la course aux armements nucléaires se trouverait grandement facilitée et considérablement accélérée si nous pouvions établir un traité ou faire un peu plus de progrès vers l'interdiction des essais nucléaires. Permettez-moi de dire, au sujet des armes radiologiques, que ma délégation ne trouve guère raisonnable que nous nous occupions d'armes hypothétiques comme s'il s'agissait d'un point important et prioritaire, alors que nous négligeons une question dont nous sommes déjà saisis : celle de l'interdiction des essais nucléaires. C'est pourtant là, aux yeux de ma délégation, une tâche plus urgente.

J'en viens maintenant au programme détaillé de désarmement sur lequel, autant qu'on puisse en juger, un large consensus semble exister. Tout d'abord, le programme détaillé de désarmement est l'un des nouveaux points que nous pouvons inscrire à notre ordre du jour. Si j'ai bien compris, de nombreuses délégations ont déjà indiqué qu'elles seraient favorables à la création d'un groupe de travail. Ma délégation appuiera cette proposition; je dois dire que la question du programme détaillé de désarmement a figuré pendant plusieurs années à l'ordre du jour de la CDD, à laquelle le Comité a succédé, et que peu de progrès ont été réalisés en la matière. Les membres du Comité et, bien entendu, les délégués à l'Assemblée générale qui ont appuyé la proposition tendant à réactiver la Commission du désarmement ont quelque raison d'être satisfaits. C'est, je crois, la Commission du désarmement qui, l'année dernière, a jeté les bases d'un programme détaillé de désarmement. Cette initiative a donné un nouvel élan à l'étude de la question et a encouragé ou amené le Comité à inscrire ce point à son ordre du jour. J'espère qu'un groupe de travail sera créé et que le Comité du désarmement pourra présenter un rapport à la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, qui se tiendra en 1982.

(M. Fonseka, Sri Lanka)

Avant de terminer, je tiens à dire que je n'entends nullement empêcher ou rendre plus difficiles les consultations auxquelles vous allez procéder, Monsieur le Président, afin de pouvoir nous présenter bientôt un ordre du jour préalablement agréé. Nous pourrions alors passer au point suivant qui concerne le programme de travail. Je suis sûr qu'en préparant le projet d'ordre du jour que vous nous soumettrez, vous ne verrez aucune difficulté à y inscrire, parmi les questions à examiner par le Comité, les propositions et suggestions qui figurent au paragraphe 125 du Document final de la dixième session extraordinaire consacrée au désarmement.

Monsieur le Président, permettez-moi d'ajouter que, depuis quelques jours, le Comité retient davantage l'attention de la presse. J'ai noté qu'un même quotidien avait parlé au moins deux fois du Comité, l'une pour signaler l'ouverture de la session, l'autre pour rendre compte de nos délibérations de jeudi dernier. La manière dont il décrit notre première séance (la séance d'ouverture) ne manque pas d'intérêt. Je ne sais pas s'il faut la considérer comme flatteuse ou comme empreinte de condescendance. Il indique que les délibérations avaient été interrompues et que l'atmosphère de "club" qui caractériserait le Comité s'est trouvée altérée. J'ignore ce qui a pu donner au journal cette impression. Je suis absolument certain que tous les membres du Comité sont des amis. Il y a entre nous des divergences de vues, mais il m'est difficile de nous considérer comme les membres d'un club. Nous sommes des représentants d'Etats. Nous avons des opinions à exprimer et si, à certains moments, quelques-uns d'entre nous ne respectent pas tout à fait les règles sacrées d'un club, je n'en suis pas moins convaincu que nous travaillons tous très sérieusement. Ma délégation s'efforcera sincèrement de faire en sorte que les travaux du Comité soient couronnés de succès.

M. TAYLHARDAT (Venezuela) (traduit de l'espagnol) : Monsieur le Président, je tiens à dire tout d'abord que ma délégation se félicite de vous voir présider les travaux du Comité pendant le mois de février. Au cours de la semaine de travail qui vient de s'écouler, vous avez démontré vos excellentes qualités de diplomate par le tact, la sagesse et l'habileté dont vous avez fait preuve dans vos fonctions de Président. Ma délégation trouve un autre motif de satisfaction dans le fait que le Président du Comité est un ami sincère du Venezuela, pays qu'il connaît bien pour avoir occupé pendant un temps le poste d'ambassadeur de son pays à Caracas.

Je désire aussi associer ma délégation aux souhaits de bienvenue adressés aux représentants des Etats membres qui sont venus se joindre à nous au cours de cette session, et avec qui nous comptons bien coopérer étroitement.

(M. Taylhardat, Venezuela)

Au début de cette intervention, je ne saurais manquer de réaffirmer l'adhésion de mon pays au Document final de la session extraordinaire consacrée au désarmement. Je tiens à proclamer cette adhésion de la façon la plus nette, et à déclarer qu'elle concerne également toutes les sections que comporte le Document final : Introduction, Déclaration, Programme d'action et dispositions relatives au Mécanisme, car mon pays considère ce document comme un tout indivisible.

Dans la première section du Document final, c'est-à-dire dans l'Introduction, les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies ont formulé de la façon la plus solennelle l'affirmation suivante (je cite le paragraphe 3) :

"Un développement dynamique de la détente, qui toucherait toutes les sphères des relations internationales dans toutes les régions du monde, avec la participation de tous les pays, créerait des conditions favorables à la réalisation, par tous les Etats, d'efforts pour mettre fin à la course aux armements..."

Le même paragraphe dit encore :

"Les progrès dans le domaine de la détente et les progrès dans le domaine du désarmement se complètent et se renforcent mutuellement".

Plus loin, dans la section qui contient la Déclaration, le Document final proclame ce qui suit, également en termes solennels (je cite maintenant le paragraphe 25 et une partie du paragraphe 26) :

"Les négociations et les mesures dans le domaine du désarmement doivent s'inspirer des principes fondamentaux énoncés ci-après.

"Tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies soulignent l'importance particulière du non-recours à la menace ou à l'emploi de la force contre la souveraineté, l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique d'un Etat..."

Le paragraphe 34, qui fait également partie de la section du Document final de l'Assemblée extraordinaire consacrée au désarmement qui contient la Déclaration, dit textuellement :

"Il existe un lien direct entre le désarmement, le relâchement de la tension internationale, le respect du droit à l'autodétermination et à l'indépendance nationale, le règlement pacifique des différends conformément à la Charte des Nations Unies et le renforcement de la paix et de la sécurité internationales. Les progrès réalisés dans l'un de ces domaines ont des effets bénéfiques dans les autres; à l'inverse, les échecs enregistrés dans un domaine ont des effets négatifs dans les autres".

(II. Taylhardat, Venezuela)

Ces passages du Document final, que je me suis permis de citer, prennent une importance particulière au moment actuel, alors que le Comité du désarmement aborde les travaux de sa deuxième session dans une atmosphère de forte tension internationale, comme suite aux graves événements survenus en Afghanistan. En Afghanistan, en effet, a été commis un lourd attentat contre le droit à la libre détermination, et l'indépendance et la souveraineté d'un pays ont été violées. Une atteinte considérable a été portée à la sécurité internationale, et le processus de renforcement de la paix s'en est trouvé affecté. A la suite de ces événements, les responsables de quelques-uns des pays militairement les plus forts ont évoqué publiquement le danger d'une conflagration mondiale et annoncé leur intention de renforcer leur puissance militaire, en développant leur panoplie d'armements et en accroissant leurs budgets de défense. Tout cela incite à penser que la deuxième Décennie du désarmement, proclamée il y a à peine quelques semaines par l'Assemblée générale, pourrait bien être la décennie de la recrudescence des activités d'armement. Nous constatons un sérieux recul du processus de détente, qui se répercute inévitablement d'une façon négative sur les efforts tendant à freiner la course aux armements, et donc sur les travaux du Comité.

Pourtant, sur ce fond inquiétant, où se projette l'activité de la deuxième session du Comité du désarmement, il est réconfortant d'observer certains indices encourageants, qui provoquent un certain sentiment d'optimisme et portent à croire qu'il sera possible d'attendre quelques résultats positifs de nos travaux de l'année.

La première de ces manifestations encourageantes est le fait que les pays membres du Comité qui ont pris part à ce débat ont été pratiquement unanimes à souligner que l'état de tension qui existe dans le monde constitue pour le Comité du désarmement un défi et fait ressortir l'obligation dans laquelle se trouve chacun de nos pays de s'efforcer toujours plus vigoureusement d'atténuer les effets négatifs de la crise internationale actuelle sur l'accomplissement de notre mandat impératif, qui est de travailler à la recherche de mesures efficaces de désarmement.

Un autre indice positif est qu'en dépit des difficultés qui se manifestent sur la scène internationale, les Etats participants à des réunions restreintes où se négocient diverses questions de désarmement ont décidé de reprendre leurs contacts, donnant ainsi une preuve manifeste de leur volonté de poursuivre leurs efforts en vue d'aplanir les divergences entre leurs positions respectives qui ont

(H. Taylhardat, Venezuela)

empêché jusqu'ici la conclusion d'accords définitifs dans le cadre de ces négociations. Concrètement, je veux parler de la nouvelle que nous avons reçue de la reprise des négociations entre les États-Unis, le Royaume-Uni et l'Union soviétique sur l'interdiction complète des essais nucléaires et des négociations bilatérales entre l'Union soviétique et les États-Unis sur les armes chimiques.

Un autre élément qui sans doute contribue à donner une orientation positive à nos travaux de cette année est la présence parmi nous de la délégation de la République populaire de Chine. Puisque la Chine participe maintenant aux activités du Comité, la représentation des États dotés d'armes nucléaires devient complète, et cela devrait faciliter les progrès dans le domaine du désarmement nucléaire, dont la responsabilité, comme le déclare le Document final, "revient au premier chef" à ces pays. Ma délégation tient à exprimer tout particulièrement la satisfaction que lui cause la participation de la République populaire de Chine aux travaux du Comité.

En ce qui concerne ma délégation, je tiens à assurer qu'elle est disposée à collaborer avec la Présidence et avec toutes les autres délégations afin de contribuer, par ses efforts, à l'obtention, au cours de cette session, de résultats plus concrets et plus positifs que ceux de l'année dernière.

De l'avis de ma délégation, il existe certaines conditions indispensables à l'obtention de résultats concrets par le Comité.

La première est la reconnaissance et la mise en pratique des fonctions d'organe négociateur qui incombent au Comité, ainsi que le stipule le Document final, que le réaffirme le règlement et que le confirme l'Assemblée générale dans les résolutions pertinentes de sa trente-quatrième session, et plus concrètement dans la résolution 34/83 B. Le Comité doit rester dans le cadre de ses fonctions d'organe négociateur, et donc éviter de se perdre dans des débats ou dans des discussions théoriques ou académiques sur les thèmes inscrits à son ordre du jour. Il doit examiner ces thèmes dans un esprit de négociation et s'engager le plus tôt possible dans des négociations de fond afin de progresser vers la conclusion d'instruments consacrant des mesures concrètes de désarmement.

La deuxième condition est l'acceptation de la participation du Comité, en tant que forum multilatéral unique de négociation sur le désarmement, à toutes les phases de négociation sur les questions inscrites à son ordre du jour. Les négociations qui s'effectuent en marge du Comité, dans des cadres plus restreints (bilatéraux, trilatéraux, ou de toute autre composition) ne doivent pas l'empêcher

(li. Taylhardat, Venezuela)

de progresser dans ses propres négociations sur les questions examinées dans ces instances plus limitées. Les participants aux négociations restreintes doivent en permanence tenir le Comité amplement informé des progrès enregistrés. Les Etats qui ont une responsabilité particulière dans le domaine du désarmement, en raison de leur puissance militaire, doivent davantage faire confiance aux activités du forum multilatéral, sans chercher à en faire un simple organe d'enregistrement d'accords conclus dans des cadres plus restreints.

Une autre condition essentielle est l'acceptation par les Etats membres de la solution consistant à créer des groupes de travail pour entreprendre des négociations de fond sur toute question particulière dès que l'on peut se rendre compte que son étude est suffisamment avancée et que sont réunis les renseignements et éléments d'appréciation nécessaires pour conclure qu'elle peut faire l'objet de négociations.

La dernière condition, sans doute la plus importante, est que tous les Etats membres du Comité mettent en pratique la volonté politique commune qu'ils ont déjà exprimée dans le Document final de la session extraordinaire et s'emploient réellement à faire progresser sans interruption les négociations relatives au désarmement et à faire en sorte qu'elles se déroulent dans le sens et en fonction des objectifs fixés dans le Programme d'action énoncé dans le Document final.

Voilà les quelques réflexions de caractère général que ma délégation estimait utile de formuler en cette étape préliminaire de nos travaux, en réservant ses commentaires et observations plus spécifiques pour le jour où nous examinerons plus particulièrement les points de l'ordre du jour.

Monsieur le Président, avant de terminer mon intervention et profitant de ce que j'ai la parole, je voudrais mettre à l'épreuve la patience du Comité pendant quelques minutes encore.

La tradition suivie jusqu'ici au Comité veut que l'on souhaite la bienvenue aux nouveaux représentants d'Etats membres et qu'on les salue quand ils viennent s'associer à nos travaux. Je crois qu'il serait juste d'avoir aussi pour tradition de saluer les membres du Comité qui nous quittent. Dans cet esprit, et comme je crois savoir que la séance actuelle est l'une des dernières à laquelle il assiste, j'adresse un adieu cordial et affectueux à M. l'Ambassadeur Fisher. Le fait d'avoir

(M. Taylhardat, Venezuela)

été son voisin immédiat, grâce à l'alphabet, honneur que j'ai eu le plaisir de partager avec le représentant du Royaume-Uni, m'a permis d'apprécier de près ses hautes qualités intellectuelles et personnelles. Nous regretterons beaucoup de ne plus le voir au Comité, mais je me réjouis de savoir qu'il regagne son pays pour se consacrer à son occupation de prédilection comme professeur à la Faculté de droit de l'Université de Georgetown, dont il a été le doyen pendant de longues années.

Professeur Fisher, je vous souhaite beaucoup de succès dans vos nouvelles fonctions et je vous adresse de nouveau le témoignage de mon amitié et de mon admiration.

La séance est levée à 13 heures.